



Rapport du Maire – Faits saillants 2023

Le Code municipal du Québec prévoit diverses obligations pour une municipalité et un conseil municipal. Parmi ces obligations, le maire doit vous présenter annuellement les faits saillants du rapport financier de la dernière année. Conséquemment, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2023 consolidé. Cet exercice de reddition de comptes sur les finances municipales vise à vous informer, en toute transparence et ouverture d'esprit, des choix financiers qui ont guidé nos décisions au cours de la dernière année et de la situation financière actuelle. Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la section S-45 du rapport financier comprend la rémunération des élus municipaux. Les états financiers 2023 ont été vérifiés par la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés. Le rapport financier est publié sur le site internet www.mont-carmel.ca à la section municipalité-procès-verbaux. Il est également important de mentionner que le Profil financier édition 2023 est disponible pour tous sur le site du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.

Revenus de fonctionnement	2 738 997\$
Charges	3 515 423\$
Excédent (déficit)	(776 426) \$

Éléments de conciliation à des fins fiscales	
Immobilisations	
Amortissement des immobilisations	681 773\$
Propriétés destinées à la revente - Vendues	8 251\$
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	37 783\$
Affectations	
Activités d'investissement	68 150\$
Excédent de fonctionnement non-affecté	52 660\$
Excédent de fonctionnement affecté	-\$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	-\$

Total des éléments de conciliation à des fins fiscales	636 751\$
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(139 675) \$

Au 31 décembre 2023, le surplus accumulé non-affecté est de 769 114\$ et le surplus accumulé affecté est de 419 675\$. Le rapport de l'auditeur établit que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Mont-Carmel au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La santé financière de la Municipalité de Mont-Carmel se porte bien grâce à des efforts d'amélioration continus. Nous travaillons tous très fort, la direction, les employés, les membres du conseil municipal et moi-même, afin d'offrir des services diversifiés et de qualité aux citoyens ainsi qu'à assurer une saine gestion des fonds publics.

Votre maire, Pierre Saillant

Ce rapport a été lu lors de la séance du conseil municipal du 4 juin 2024